

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 86570 du 17 septembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – mécaniciens avionique »

NOR : INTJ1234622S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 118801 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131580S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2012 :

Charbonnel, Stéphane

Nigend : 204 239

Numéro de livret de solde : 6 549 670

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2012 :

Flageul, Julien

Nigend : 217 898

Numéro de livret de solde : 8 064 731

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2012 :

Sillard, Jérémie

Nigend : 226 354

Numéro de livret de solde : 8 074 951

Fait le 17 septembre 2012.

*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
O. COURTET*